

Julien, décédé à l'âge de 8 mois, 72 lésions sur le corps : les parents mis en accusation devant la Cour d'assises du Gard **L'Enfant Bleu, partie civile**

Dans la nuit du 13 au 14 mars 2013, le petit Julien Barral, âgé de seulement 8 mois, décédait sous les coups et la barbarie de son père et sans que sa mère, présente au moment des faits, n'intervienne. Jonas Barral, 26 ans, et Pauline Carrasco, 23 ans, seront jugés du 29 au 31 mars prochain par la Cour d'assises du Gard qui siègera à Nîmes.

Fidèle à son combat contre la maltraitance des enfants et cherchant sans discontinuer à améliorer un système qui devrait protéger chaque enfant, l'association L'Enfant Bleu, représentée par Maître Yves Crespin, s'est constituée partie civile dans cette affaire.

Fin février 2016, l'association était sollicitée pour intervenir dans ce terrible procès : **personne sur le banc des parties civiles pour représenter et honorer la mémoire du petit Julien.** A la lecture du dossier d'instruction, nous découvrons alors l'ampleur du drame vécu par ce petit garçon.

L'entourage et les professionnels s'inquiètent mais il est déjà trop tard...

Dès la maternité, l'attitude et l'immaturation de la mère inquiètent. Bien qu'aucune mesure administrative ne soit prise, la sage-femme puis la puéricultrice de la PMI et une conseillère d'insertion proposent des rendez-vous de suivi et cherchent l'adhésion de la mère à un accompagnement. Sans succès. Il apparaît rapidement que cette mère au foyer ne s'occupait que très peu de l'enfant. Elle semblait bien plus attachée à son apparence qu'au bien-être de son enfant, négligé, sale et en stagnation de poids.

A partir du moment où Julien a « *fait ses dents* », les violences ont commencé. **L'enfant pleurait plus souvent, le père voulait le faire taire.** Pauline Carrasco commence alors à ne plus honorer les rendez-vous avec la puéricultrice de la PMI¹, et expliquera aux enquêteurs qu'elle ne voulait plus montrer l'enfant aux médecins et professionnels lorsque celui-ci présentait des marques de coups.

L'enquête révélera que la famille, les amis, les voisins s'inquiétaient. Ces derniers déposent plainte courant 2012 et l'une des voisines sera même menacée par Jonas Barral. Il faudra finalement attendre janvier 2013 pour que des témoignages, recueillis lors d'une enquête diligentée pour violences conjugales, donnent l'alerte sur la situation de l'enfant. Puis, le 1er mars 2013 pour que l'intervenante sociale de la Gendarmerie de Lanuejols adresse un signalement au Parquet des mineurs de Nîmes et à celui d'Ales. **Mais l'action de la justice pour protéger cet enfant est trop lente : il décèdera dans la nuit du 13 au 14 mars 2013, projeté brutalement sur un canapé, frappé à coups de poings dans la poitrine, de pied, étranglé... L'autopsie révélera 72 lésions sur le corps de ce petit garçon de 8 mois. Que s'est-il passé entre 20h30 et l'intervention des pompiers vers 3h45 ? Et qu'en est-il des lésions sexuelles récentes constatées sur le nourrisson ?**

La mère de l'enfant est mise en examen pour les délits de non empêchement d'un crime et omission de porter secours et la non-dénonciation de mauvais traitements sur son enfant. Elle encourt 5 ans d'emprisonnement. Le père quant à lui est accusé d'homicide volontaire, accompagné d'actes de tortures et de barbarie et pour violences habituelles volontaires. Il risque la réclusion criminelle à perpétuité.

A noter : nous sommes là dans l'un des 2 **cas où le droit français permet d'envisager la perpétuité réelle**, les juges de la Cour d'assises pouvant, sur décision motivée, supprimer la possibilité d'une libération conditionnelle du condamné.

¹ Protection Maternelle et Infantile

Une mesure de protection immédiate aurait pu sauver la vie de cet enfant

Dans cette affaire, rien n'est allé assez vite. Personne n'a constaté et agi assez rapidement.

Il aurait fallu, pour sauver Julien, que les enquêtes soient réalisées en urgence. **Et comme nous le proposons à l'occasion de l'affaire du petit Bastien, il est impératif d'organiser systématiquement l'éloignement immédiat du mineur en danger du parent présumé agresseur.** Cette règle permettrait de protéger de nombreux enfants de la violence de leurs parents.

Nous rappelons sans cesse, lors des procès d'assises, qu'un enfant est très vulnérable ; que pour le protéger, toute alerte doit faire l'objet d'une enquête dans les plus brefs délais avec une prise de décision immédiate. **Ce terrible drame démontre que le temps de réponse trop long des autorités mène à de trop nombreux drames : Marina, Bastien, Inaya, Julien...**

Qu'en est-il de la responsabilité d'un parent resté totalement passif lors du meurtre de son enfant et dont les négligences graves ont été constatées ?

Dans cette affaire, cette mère, qui ose qualifier ce drame de « *super tragique* », ne **risque pas plus de 5 ans de prison, alors même qu'elle a assisté passivement à son massacre.**

A l'image de l'affaire du petit Bastien dans lequel nous nous sommes battus pour faire reconnaître la complicité passive de la mère, nous proposons ici **la création d'une circonstance aggravante pour les délits de non dénonciation de privation, mauvais traitements ou d'atteintes sexuelles infligées à un mineurs de 15 ans (art. 434-3 du code pénal) et ceux de non empêchement de crime ou délit et d'omission de porter secours lorsque le crime ou le délit concerne un mineur de moins de 15 ans (article 223-6 du code Pénal), pour porter la peine encourue à 10 ans, lorsque ces infractions sont commises par les membres du milieu familial.**

La maltraitance des enfants n'est pas une fatalité

Nous le rappelons : il est préférable de se tromper que de garder ses doutes et ainsi risquer la vie d'un enfant. Nous ne pouvons-nous permettre d'avoir des regrets.

Il existe des moyens de faire cesser une situation de maltraitance : faire une information préoccupante auprès de la cellule de recueil des informations préoccupantes, faire un signalement auprès du Parquet des mineurs, appeler le 119, appeler une association en protection de l'enfance telle que L'Enfant Bleu.

Les enfants sont nos générations futures, ils sont ceux qui construiront le monde de demain. Notre premier devoir à tous, proches, témoins ou professionnels, est de les protéger.

Maltraitance en France : chiffres clés

Plus d'1 Français sur 10 (14%) déclarent avoir été victimes de maltraitements de la part d'un adulte au cours de leur enfance (sondage Harris/L'Enfant Bleu, mars 2014).

Chaque jour en France, **2 enfants meurent** à cause de la maltraitance (Inserm 2010).

9 Français sur 10 désignent les violences faites aux enfants comme un sujet *prioritaire* et 49% estiment ne pas être suffisamment informés (sondage Harris/L'Enfant Bleu, mars 2014).

CONTACT PRESSE

Laura Morin
Responsable communication
01 56 56 62 62

communication@enfantbleu.org

www.enfantbleu.org

Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée
397 ter rue de Vaugirard, 75015 Paris